

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; BOUTONNET Sabine ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BLAMPAIN Joël ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; CHEVALIER Cécile ; MURAT Frédéric ; PORTERO Séverine ; LEGOUT Cécile ; MARCENAC Cécile ; RAYNAL Géraud ; DELOM Florence ; VABRE Fabien.

Absents : Laurence PIED (procuration à Jeanine TEISSEDRE) ; PENA-AUBERT Christelle.

L'an deux-mille vingt-et-un, le 11 mars à 19h30, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Rénovation énergétique du bâtiment scolaire

L'Etat a lancé un appel à projet « Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales » dans le cadre du Plan de Relance via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cet appel à projet promet un financement pouvant aller à hauteur de 80% du coût de l'opération, voire même 90 % en fonction de critères établis par l'appel à projet. Par ailleurs, les bâtiments scolaires sont parmi les dossier prioritaires. Dans ce cadre, un bureau d'étude a établi un diagnostic énergétique pour le bâtiment scolaire historique. Ce diagnostic table sur une réduction de moitié du coût énergétique du bâtiment à l'issue des travaux proposés, ce qui pourrait permettre d'obtenir un financement à hauteur de 90%.

dépenses HT		Recettes		%
Isolation intérieure	23 350.00	DSIL rénovation énergétique	334 646.55	90
Isolation extérieure	141 050.00	Autofinancement	37 182.95	10
Menuiseries extérieures	99 800.00			
Travaux chauffage et ventilation	43 630.00			
Remplacement des luminaires	15 500.00			
Maitrise d'œuvre et autres frais divers (SPS, bureau de contrôle)	48 499.50			
Total	371 829.50	Total	371 829.50	100

Il est proposé :

- **De valider le projet tel que présenté ;**
- **D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus par 18 voix pour.

Convention avec le CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Cantal est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public. La Commune de Saint-Paul des Landes y est adhérente et l'a sollicité afin qu'il l'accompagne dans la définition de ses projets pour les années à venir. Trois aménagements ont été évoqués comme sujets de l'accompagnement du CAUE :

- L'aménagement de liaisons douces vers le bourg ;
- La création d'un espace d'accueil de loisir aux abords de l'école ;
- L'aménagement du cœur du bourg.

Le CAUE aura une mission de conseil et d'accompagnement sur ces sujets durant une période minimum de six mois.

Il est proposé :

- **De valider le projet de convention d'accompagnement et d'autoriser Mme le Maire à la signer ;**
- **De valider le paiement d'une participation de 6 000 € (50% au démarrage et 50% à la remise du dossier final) ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions ci-dessus par 18 voix pour.